

**Département de la  
Haute-Savoie**

Le Conseil Municipal de la Commune de  
LA MURAZ régulièrement convoqué le 29 mai 2020, s'est réuni en  
session ordinaire sous la présidence de  
Madame Nadine PERINET le :

**Commune de LA MURAZ**

**Jeudi 4 juin 2020 à 19h30  
en Mairie, salle consulaire.**

**74560**



**Nombre de Conseillers :**

<b>en exercice :</b>	<b>15</b>
<b>présents :</b>	<b>14</b>
<b>votants :</b>	<b>15</b>

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE**

**Présents :** PERINET Nadine, GUERINI Gianni, DUPONT Marie-Ange, SCHUFFENECKER Anthony, TEISSEIRE Nelly, THÖRIG Christelle, BOVAGNE Alexis, CLERC David, DURET Jean-Pierre, JACQUEMOUD Edouard, LAYEUX Camille, ORSIER Maxime, PRALLET Elisabeth, RIGEL Marie-Aude,

**Excusée :** AMARAL Marie-Aurélien (procuration donnée à PRALLET Elisabeth)

**Procuration :** 1

**Absent :** 0

**Public :** 2

**Secrétaire de séance :** Marie-Ange DUPONT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**1. Approbation du compte rendu précédent**

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

- **Le Conseil Municipal,**
  - **Approuve** le procès-verbal de la séance du 26 mai 2020.

**2. Composition des commissions communales**

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Les commissions peuvent être permanentes, c'est-à-dire se prolonger pendant toute la durée du mandat du conseil municipal, ou temporaires, limitées à une catégorie d'affaires. Les commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux.

Madame le Maire distribue la liste des commissions qu'elle propose de constituer. Elle invite chaque membre de l'assemblée à compléter ce tableau en s'inscrivant au sein desquelles il souhaite participer.

Après ce tour de table, la liste définitive des commissions et de leurs membres respectifs est ainsi dressée :

<b>Nom de la commission :</b>	<b>Membres (<u>Membre responsable</u>) :</b>
<b>Affaires scolaires</b>	<u>Christelle THÖRIG</u> Gianni GUERINI Edouard JACQUEMOUD Camille LAYEUX
<b>Aînés/CCAS</b>	<u>Marie-Ange DUPONT</u> Marie-Aurélie AMARAL Gianni GUERINI Elisabeth PRALLET Anthony SCHUFFENECKER Nelly TEISSEIRE Christelle THÖRIG
<b>Associations de la Commune/ membres de droit au Comité des Fêtes</b>	<u>Nelly TEISSEIRE</u> Edouard JACQUEMOUD Marie-Aude RIGEL
<b>Bâtiments communaux/voirie</b>	<u>Anthony SCHUFFENECKER</u> Alexis BOVAGNE David CLERC Edouard JACQUEMOUD Maxime ORSIER Nelly TEISSEIRE
<b>Commission Communale des Impôts Directs</b>	Philippe ANTHONIOZ - Titulaire Blandine BAILLARD - Titulaire Agnès BOVAGNE - Titulaire Jean BOCHET (domicilié hors commune) - Titulaire Jean-Pierre DURET (bois) - Titulaire Yves JACQUEMOUD - Titulaire David CLERC (bois) - Suppléant Gianni GUERINI - Suppléant Marie-Aude RIGEL - Suppléante Anthony SCHUFFENECKER - Suppléant Etienne TOULLEC - Suppléant Gabrielle BAILLARD (domiciliée hors commune) – Suppléante
<b>Commission de contrôle des listes électorales</b>	<u>Marie-Ange DUPONT</u> Alexis BOVAGNE Jean-Pierre DURET Maxime ORSIER Elisabeth PRALLET
<b>Conseil d'école (maximum 3 personnes)</b>	<u>Christelle THÖRIG</u> Gianni GUERINI Nadine PERINET (Maire)

**Environnement/sécurité**

Nelly TEISSEIRE  
David CLERC  
Camille LAYEUX  
Marie-Aude RIGEL  
Anthony SCHUFFENECKER  
Christelle THÖRIG

**Finances/marchés publics**

Gianni GUERINI  
Alexis BOVAGNE  
Edouard JACQUEMOUD  
Marie-Aude RIGEL

**Jeunesse, culture et sports**

Edouard JACQUEMOUD  
Marie-Ange DUPONT  
Camille LAYEUX  
Elisabeth PRALLET  
Marie-Aude RIGEL  
Christelle THÖRIG

**Services techniques/fleurissement**

Gianni GUERINI  
Jean-Pierre DURET  
Marie-Ange DUPONT  
Edouard JACQUEMOUD

- **Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité**
  - **Approuve** cette liste de commissions communales ainsi que leurs membres respectifs.

**3. Comités consultatifs**

L'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités prévoit la constitution de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, associant des représentants des habitants de la commune ou des associations locales. Ils sont librement créés par le conseil municipal sur proposition du maire. Ils sont présidés par un membre du conseil municipal désigné par le maire.

Madame le Maire propose la constitution des comités suivants et relève les volontaires.

**Communication : bulletin communal/  
Information/site internet**

Camille LAYEUX  
Marie-Aurélien AMARAL  
Camille DUBOIS  
Marie-Ange DUPONT  
Edouard JACQUEMOUD  
Patricia MEUNIER  
Elisabeth PRALLET  
Etienne TOULLEC

**Fêtes et cérémonies/réceptions**

Marie-Ange DUPONT  
Elisabeth PRALLET  
Anthony SCHUFFENECKER  
Christelle THÖRIG  
Etienne TOULLEC

- **Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**
  - **Approuve** cette liste de comités consultatifs ainsi que leurs membres respectifs.

#### **4. Désignations dans les organismes**

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants auprès des Syndicats intercommunaux.

<b>Aide à Domicile en Milieu Rural</b>	Marie-Edith LOCHER
<b>Communes Forestières</b>	Jean-Pierre DURET
<b>Correspondant Défense</b>	Gianni GUERINI
<b>CTENS Plateau des Bornes</b>	Marie-Ange DUPONT – Jean-Pierre DURET
<b>Office National des Forêts</b>	Jean-Pierre DURET
<b>Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie – Association Foncière Pastorale du Mont Salève</b>	
Titulaire : Jean-Pierre DURET	Suppléante : Marie-Ange DUPONT

**Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie** Anthony SCHUFFENECKER

- ***Le Conseil Municipal,***  
***après en avoir délibéré, à l'unanimité,***
  - ***Désigne*** ainsi les représentants communaux, délégués titulaires ou suppléants, au sein des syndicats intercommunaux et organismes cités ci-dessus.

#### **5. Bail de location**

Madame le Maire présente la demande de Mme Sonia ROBERT, gérante de la future micro-crèche « Mes Premiers Pas ». Elle souhaite pouvoir utiliser les locaux pour effectuer les aménagements nécessaires avant son ouverture définitive.

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une convention d'occupation à titre précaire.

Madame le Maire donne lecture du projet qui décrit les locaux (2 bâtiments modulaires situés au 15 Route d'Annemasse), précise la durée (du 5 juin au 31 juillet 2020) et les conditions financières (à titre gratuit).

- ***Le Conseil Municipal,***  
***après en avoir délibéré, à l'unanimité,***
  - ***Accepte*** de mettre en place la convention d'occupation à titre précaire,
  - ***Autorise*** Madame le Maire à signer ladite-convention.

#### **6. Subventions associations**

Madame le Maire informe d'une demande de subvention de l'Association des Parents d'Élèves relative à l'achat pour le fleurissement de la commune d'un montant de 319.00 € et de celle de l'Association Dans la Roue d'Aurélien de 300.00 € soutenant une personne handicapée.

- ***Le Conseil Municipal,***  
***après en avoir délibéré, et à l'unanimité,***
  - ***Vote*** une subvention de 319.00 € pour l'Association des Parents d'Élèves,
  - ***Vote*** une subvention de 300.00 € pour l'Association Dans la Roue d'Aurélien,
  - ***Autorise*** Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2020.

#### **7. Décisions prises par délégation**

##### **Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Madame le Maire n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur les parcelles énoncées ci-dessous :  
- parcelles B 1340, 1341, 1343, situées aux lieux-dits « Champ Reboud et Route des Nants »

- parcelles D 119, 120, 121, 770 situées aux lieux-dits « Le Bachal au Moine, Route de l'Observatoire et Au Crêt »
- parcelles E 1593 et 1594 situées aux lieux-dits « Sur la Biollitte »
- parcelle C 87 située au 4070 Route du Mont Salève.

### **Commande publique**

#### **Devis Office National des Forêts**

Des travaux sylvicoles éligibles à une subvention du Conseil Régional sont proposés :

- o **Travaux sylvicoles « susceptibles d'être subventionnés »**

Intervention en futaie irrégulière

(combinant relevé de couvert, dégagement de semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches, avec finition spéciale)

Localisation : parcelle 3 – 2 ha

**Total : 3 063.33 € HT**

#### **Devis Chablais Iso Menuiserie**

Réalisation de placards supplémentaires dans la cuisine de la cantine **Total : 2 338.00 € HT**

### **8. Questions diverses**

La sépulture d'un murazien aura lieu ce samedi 6 juin 2020 à l'église communale. Elle survient en ce début de deuxième phase de déconfinement. Les rassemblements de personnes sont encore limités mais le nombre de participants à un enterrement n'est plus limité sous réserve du respect des règles sanitaires (il était limité à 20 personnes durant la première phase de déconfinement). La très nombreuse famille de ce défunt a sollicité l'utilisation de la salle polyvalente pour se recueillir et partager le verre de l'amitié à l'issue de la cérémonie.

Attache prise auprès de la sous-préfecture, cet établissement recevant du public pourra être mis à disposition dans les conditions suivantes :

- utilisation de courte durée à destination de la famille
- personnes accueillies en places assises
- distance minimale d'un siège laissée entre les sièges occupés
- l'accès aux espaces permettant le regroupement est interdit
- les règles de distanciation sociales doivent être respectées
- le port du masque est obligatoire
- du gel hydro alcoolique doit être mis à disposition.

Séance levée à 21h05

**Affiché le : 10/06/2020**

**Le Maire,  
Nadine PERINET**